

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du vendredi 28 mars 2014

Convocation du 24 mars 2014

Publication du 1^{er} avril 2014

L'an deux mille quatorze, le vingt-huit du mois de mars, à 20 heures 15, en application des articles L2121-7 et L2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales (C.G.C.T.), s'est tenu le Conseil Municipal de la commune de Saulon-la-Rue.

Étaient présents les conseillers municipaux suivants : Lionel LEPREUX, Sophie LEVITTE, Vincent BAILLY, Frédéric LAUTERBORN, Yann LAINE, Fabrice VIEL, Eve MONCOLIN, Lucile ECOFFET, Christophe BRILLIARD, Mireille SABRI, Christelle LEBLANC, Philippe RUPIN, Éric DESQUIREZ, Pascale REMONDINI, Alexandre GARNERET.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alexandre GARNERET, Maire qui a déclaré les membres du Conseil Municipal cités ci-dessus installés dans leurs fonctions.

I. Élection du Maire

Le plus âgé des membres présents du Conseil Municipal, Monsieur Frédéric LAUTERBORN, a pris la présidence de l'assemblée (article L.2122-8 du C.G.C.T.). Il a rappelé qu'en application des articles L2122-4 et L2122-7 du C.G.C.T., le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue parmi les membres du Conseil Municipal. SI après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative.

Monsieur LAUTERBORN sollicite deux volontaires comme assesseurs : Monsieur Lionel LEPREUX et Madame Mireille SABRI acceptent de constituer le bureau.

Monsieur LAUTERBORN demande alors s'il y a des candidats. Il enregistre la candidature de Monsieur Alexandre GARNERET et invite les conseillers municipaux à passer au vote.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, s'est approché de la table de vote et a déposé son enveloppe dans l'urne.

Après le vote du dernier conseiller, il a été immédiatement procédé au dépouillement des bulletins de vote.

Monsieur LAUTERBORN proclame les résultats du 1^{er} tour de scrutin :

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 0

Nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Alexandre GARNERET : 15 voix

Monsieur Alexandre GARNERET ayant obtenu la majorité absolue des voix est proclamé Maire et est immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur GARNERET prend la présidence et remercie l'assemblée.

II. Détermination du nombre d'adjoints (délibération n° 2014-20)

M. le Maire indique qu'en application de l'article L 2122-2 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal détermine librement le nombre d'adjoints sans que celui-ci puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal soit 4 adjoints au Maire au maximum. Il a rappelé qu'en application des délibérations antérieures, la commune disposait, à ce jour de 3 adjoints.

Au vu de ces éléments, après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal FIXE à trois le nombre des adjoints au Maire de la commune.

III. Élection des adjoints

Monsieur le Maire a rappelé que les adjoints sont élus selon les mêmes modalités que le Maire et a invité le Conseil Municipal à procéder à l'élection des adjoints.

✚ Élection du 1^{er} adjoint :

Candidat(s) : M. Philippe RUPIN

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Philippe RUPIN : 14 voix

Monsieur Philippe RUPIN a été proclamé premier adjoint et immédiatement installé.

✚ Élection du 2^{ème} adjoint :

Candidat(s) : Mme Pascale REMONDINI

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 1

Nombre de suffrages exprimés : 14

Majorité absolue : 8

A obtenu :

- Pascale REMONDINI : 14 voix

Madame Pascale REMONDINI a été proclamée deuxième adjointe et immédiatement installée.

✚ Élection du 3^{ème} adjoint :

Candidat(s) : M. Yann LAINE

Résultats du 1^{er} tour de scrutin

Nombre de votants : 15

Nombre de suffrages déclarés nuls : 2

Nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

A obtenu :

- Yann LAINE : 13 voix

Monsieur Yann LAINE a été proclamé troisième adjoint et immédiatement installé.

IV. Désignation des conseillers communautaires

Les conseillers communautaires sont les membres du conseil municipal désignés dans l'ordre du tableau.

Les membres du conseil municipal sont classés dans l'ordre du tableau selon les modalités suivantes : après le Maire, prennent rang les adjoints puis les conseillers municipaux (art. L 2121-1 du CGCT).

Les adjoints prennent rang selon l'ordre de leur élection. Pour les conseillers municipaux, l'ordre du tableau (art. L 2121-1) est déterminé :

- par ancienneté de leur élection, depuis le dernier renouvellement intégral du conseil municipal ;
- entre conseillers élus le même jour, par le plus grand nombre de suffrages obtenus ;
- et, à égalité de voix, par priorité d'âge.

TABLEAU DU CONSEIL MUNICIPAL :

Fonction	NOM	Prénom	Date de naissance	Date de la plus récente élection à la fonction	Suffrages obtenus par le candidat
Maire	GARNERET	Alexandre	20/11/1956	28/03/2014	228
1er adjoint	RUPIN	Philippe	30/08/1961	28/03/2014	243
2ème adjointe	REMONDINI	Pascale	14/04/1960	28/03/2014	241
3ème adjoint	LAINÉ	Yann	17/10/1965	28/03/2014	253
conseiller municipal	LEPREUX	Lionel	24/08/1972	23/03/2014	259
conseillère municipale	LEVITTE	Sophie	06/07/1970	23/03/2014	256
conseiller municipal	BAILLY	Vincent	20/07/1971	23/03/2014	254
conseiller municipal	LAUTERBORN	Frédéric	10/01/1947	23/03/2014	253
conseiller municipal	VIEL	Fabrice	03/07/1971	23/03/2014	253
conseillère municipale	MONCOLIN	Eve	19/04/1980	23/03/2014	252
conseillère municipale	ECOFFET	Lucile	21/04/1970	23/03/2014	251
conseiller municipal	BRILLIARD	Christophe	10/09/1969	23/03/2014	247
conseillère municipale	SABRI	Mireille	30/03/1959	23/03/2014	246
conseillère municipale	LEBLANC	Christelle	26/08/1967	23/03/2014	244
conseiller municipal	DESQUIREZ	Éric	09/03/1964	23/03/2014	242

L'arrêté préfectoral du 03 octobre 2013 portant détermination du nombre et du mode de répartition des conseillers communautaires au sein de la Communauté de Communes du Sud Dijonnais fixe à 3 le nombre de délégués pour la commune de Saulon-la-Rue.

Sont donc désignés délégués communautaires :

- Monsieur Alexandre GARNERET
- Monsieur Philippe RUPIN
- Madame Pascale REMONDINI

Monsieur le Maire remet à chaque conseiller municipal un guide sur le rôle et le fonctionnement des communes ainsi qu'un insigne boutonnière de Conseiller Municipal ou d'adjoint au Maire aux couleurs de la République Française en les invitant à le porter lors des cérémonies officielles.

Aucun autre point n'étant abordé et l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures 10 minutes.